

CAMMAC
**(Canadian Amateur Musicians/
Musiciens amateurs du Canada)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 décembre 2018

CAMMAC

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Charges générales	16
B - Charges - Programmes musicaux	17
C - Charges - Locations	17
D - Frais financiers	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CAMMAC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CAMMAC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Étant donné que des produits d'activités et de dons en espèces et en biens sont réalisés par l'organisme, il est impossible d'établir un contrôle complet sur ceux-ci avant qu'ils ne soient effectivement reçus; ainsi, ces éléments de produits ne se prêtent pas à un audit intégral. En conséquence, notre audit de ces produits a été limité aux montants inscrits aux livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net.

Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T.819 326.3400
F.819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue de Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T.450 432.8625
F.450 432.8868

Mont-Tremblant
201-969, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T.819 425.8691
F.819 425.9266

Sainte-Adèle
1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc J8B 0K2
T.450 229.2987
F.450 229.7749

Lachute
408A, rue Principale
Lachute
Qc J8H 1Y2
T.450 562.3775
F.450 562.1757

Blainville
100-905, boul. Michèle-Bohec
Blainville
Qc J7C 5J6
T.450 971.1550
F.450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T.819 275.1666
F.819 275.1113

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400
info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Sainte-Agathe-des-Monts
le 9 avril 2019

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A115332



CAMMAC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

PRODUITS

Dons et activités de levées de fonds	155 411 \$	245 175 \$
Cotisations des membres	25 567	24 113
Subventions gouvernementales :		
Fonctionnement - ministère de la Culture et des Communications	62 118	59 100
MRC d'Argenteuil et autres subventions régionales	5 000	4 000
Emploi et solidarité Québec	-	2 588
Emploi Canada	8 235	9 786
Relatives aux immobilisations	104 637	103 790
Intérêts sur la dette à long terme	77 728	83 372
Autres	-	10 604
Subventions de la Fondation du Grand Montréal	9 880	-
Programmes musicaux	586 496	557 981
Festival CAMMAC	15 080	16 555
Locations	302 247	303 293
Boutique	47 161	35 325
Régions	51 463	52 052
Divers	223	70
	<u>1 451 246</u>	<u>1 507 804</u>

CHARGES

Générales (annexe A)	639 926	548 211
Programmes musicaux (annexe B)	362 028	323 861
Festival CAMMAC	12 379	11 788
Locations (annexe C)	146 282	126 765
Boutique	26 013	16 464
Régions	48 680	44 263
Frais financiers (annexe D)	100 919	107 356
Amortissements	186 289	188 345
	<u>1 522 516</u>	<u>1 367 053</u>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(71 270) \$

140 751 \$

CAMMAC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre

	2018		2017
	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 474 551 \$	8 244 \$	1 482 795 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(79 173)	7 903	(71 270)
Investissement en immobi- lisations	29 973	(29 973)	-
SOLDE À LA FIN	1 425 351 \$	(13 826)\$	1 411 525 \$

CAMMAC

BILAN

31 décembre	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	132 029 \$	126 250 \$
Débiteurs (note 3)	1 289	5 663
Subventions	6 212	6 855
Stocks	16 772	12 874
Charges payées d'avance	2 500	7 716
Portion à court terme des subventions à recevoir (note 4)	<u>142 842</u>	<u>136 954</u>
	301 644	296 312
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4)	1 498 005	1 640 847
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	4 465 085	4 649 317
SITE WEB, valeur nette	<u>86</u>	<u>144</u>
	<u>6 264 820 \$</u>	<u>6 586 620 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	55 829 \$	50 078 \$
Dépôts de clients	56 847	41 036
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>245 842</u>	<u>156 954</u>
	358 518	248 068
DETTE À LONG TERME (note 7)	1 538 005	1 794 347
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 8)	<u>2 956 772</u>	<u>3 061 410</u>
	4 853 295	5 103 825
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 425 351	1 474 551
Non affecté	<u>(13 826)</u>	<u>8 244</u>
	1 411 525	1 482 795
	<u>6 264 820 \$</u>	<u>6 586 620 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

CAMMAC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(71 270)\$	140 751 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	186 289	188 345
Amortissement des subventions reportées	(104 637)	(103 790)
	10 382	225 306
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>27 897</u>	<u>(104 155)</u>
	38 279	121 151

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des avances de particuliers	(30 500)	(204 999)
Encaissement des subventions reportées	-	19 510
Remboursement de la dette	(136 954)	(163 131)
	(167 454)	(348 620)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Encaissement des subventions à recevoir	136 954	131 311
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 000)	(39 812)
	134 954	91 499

AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE

5 779

(135 970)

ENCAISSE AU DÉBUT

126 250

262 220

ENCAISSE À LA FIN

132 029 \$

126 250 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

1. STATUT ET OBJECTIF

CAMMAC (Canadian Amateur Musicians/Musiciens amateurs du Canada) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son objectif est de permettre aux musiciens de tous les niveaux de se regrouper et de participer à diverses activités musicales dans un cadre amical et détendu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux sessions sont comptabilisés à titre de produits lorsque les sessions ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Immobilisations corporelles

La musicothèque, comptabilisée à 1 \$, représente un actif important qui regroupe plus de 10 000 titres. Les achats sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont effectués. Les dons majeurs d'instruments de musique et les œuvres d'art sont comptabilisés selon l'estimation de leur valeur marchande et ne sont pas amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux durées suivantes :

Bâtiments et améliorations	40 ans
Aménagement et réfection	5 ans
Équipement, matériel et outillage	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Instruments de musique	5 ans et 10 ans
Équipement culturel	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur 5 ans.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Apports reçus - Programme Mécénat Placements Culture

Dans le cadre du volet 1 du programme « Mécénat Placements Culture » (MPC) du ministère de la Culture et des Communications (MCC), l'organisme a complété, en 2016, une campagne de financement dans le but de recueillir des dons qui seront appariés par le MCC. Au cours de cette période, l'organisme a déposé les sommes recueillies auprès de la « Fondation du Grand Montréal ». Selon le contrat de gestion signé avec cette fondation, l'organisme lui cède ses droits de propriété pour une période de 10 ans. L'organisme a donc exclu de ses livres les « Apports reportés - Dons dédiés au Programme MPC » et le placement s'y rattachant. Il n'est donc plus propriétaire de ces sommes mais a accès aux relevés de comptes relatifs à l'évolution des fonds placés en son nom.

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et autres frais courus et de la dette à long terme.

Subventions reportées

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à acquérir.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Clients	1 289 \$	4 763 \$
Avances à un employé	-	900
Taxes	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>1 289 \$</u>	<u>5 663 \$</u>

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « Gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Travaux de mise à niveau des infrastructures	665 417 \$	693 048 \$
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « Gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Projet de reconstruction	<u>975 430</u>	<u>1 084 753</u>
	1 640 847	1 777 801
Portion à court terme	<u>142 842</u>	<u>136 954</u>
	<u>1 498 005 \$</u>	<u>1 640 847 \$</u>

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	17 852 \$	- \$	17 852 \$	17 852 \$
Terrain vacant en copropriété	40 000	-	40 000	40 000
Bâtiments et améliorations	5 982 445	1 704 755	4 277 690	4 427 354
Aménagement et réfection	40 642	30 848	9 794	17 920
Équipement culturel	24 268	21 732	2 536	7 390
Équipement de bureau	16 371	11 195	5 176	8 009
Équipement informatique	12 809	8 348	4 461	6 656
Équipement, matériel et outillage	36 395	25 145	11 250	15 910
Instruments de musique	107 308	74 955	32 353	44 253
Musicothèque	1	-	1	1
Œuvres d'art	63 972	-	63 972	63 972
	<u>6 342 063 \$</u>	<u>1 876 978 \$</u>	<u>4 465 085 \$</u>	<u>4 649 317 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	39 958 \$	27 034 \$
Salaires et charges sociales	8 090	17 534
Taxes	<u>7 781</u>	<u>5 510</u>
	<u>55 829 \$</u>	<u>50 078 \$</u>

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

7. DETTE À LONG TERME	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 76 027 \$ incluant les intérêts au taux de 4,04 %, renouvelable en juin 2021, échéant en juin 2026 (a)	975 430 \$	1 084 753 \$
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 31 314 \$ incluant les intérêts au taux de 4,60 %, renouvelable en mars 2024, échéant en septembre 2026 (a)	665 417	693 048
Prêts de particuliers, à des taux variant de 4 % à 10 %, remboursables par versements mensuels maximums de 10 000 \$	15 000	15 000
Prêts de particuliers, sans intérêt, remboursables par versements mensuels maximums de 10 000 \$	<u>128 000</u>	<u>158 500</u>
	1 783 847	1 951 301
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>245 842</u>	<u>156 954</u>
	<u>1 538 005 \$</u>	<u>1 794 347 \$</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants, en supposant que les emprunts renouvelables soient renouvelés aux mêmes conditions quant aux remboursements du capital :

2019 - 245 842 \$
2020 - 188 986 \$
2021 - 155 397 \$
2022 - 701 955 \$
2023 - 133 526 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

7. DETTE À LONG TERME (suite)

- (a) Le gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) s'est engagé à assumer les versements d'intérêts et de capital des emprunts de 975 430 \$ et de 665 417 \$ aussi longtemps que CAMMAC restera un organisme de bienfaisance.

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à plusieurs risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

Risque de crédit

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai relativement court.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses subventions à recevoir à long terme et sur sa dette à long terme.

CAMMAC

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

A - CHARGES GÉNÉRALES

Salaires et charges sociales - administration	204 518 \$	166 532 \$
Assurances	47 384	45 871
Taxes, permis et impôts fonciers	25 739	26 052
Télécommunications	12 835	10 183
Frais informatiques	46 990	26 753
Fournitures de bureau et papeterie	4 899	6 686
Honoraires professionnels	38 841	27 738
Frais postaux	1 057	1 503
Formation	5 435	5 307
Frais de déplacements	3 762	1 023
Promotion et frais de représentation	27 476	30 254
Cotisations et affiliations	1 173	1 091
Mauvaises créances	3 421	1 035
Entretien et réparations incluant les salaires et charges sociales	173 997	151 559
Combustible et électricité	40 373	42 616
Divers	<u>2 026</u>	<u>4 008</u>
	<u>639 926 \$</u>	<u>548 211 \$</u>

CAMMAC

ANNEXES B, C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

B - CHARGES - PROGRAMMES MUSICAUX

Salaires et charges sociales - artistique	163 390 \$	156 042 \$
Salaires et charges sociales - service hôtelier	85 511	80 563
Fournitures artistiques	24 298	14 461
Musicothèque	1 831	884
Bourses attribuées	400	-
Fournitures diverses	4 110	1 441
Achats de nourriture	57 811	58 254
Buanderie	4 368	2 038
Entretien ménager	6 035	-
Divers	<u>14 274</u>	<u>10 178</u>
	<u>362 028 \$</u>	<u>323 861 \$</u>

C - CHARGES - LOCATIONS

Salaires et charges sociales - service hôtelier	88 838 \$	74 968 \$
Achats de nourriture	45 753	44 774
Buanderie	7 639	7 023
Autres	<u>4 052</u>	<u>-</u>
	<u>146 282 \$</u>	<u>126 765 \$</u>

D - FRAIS FINANCIERS

Intérêts et frais bancaires	25 669 \$	25 228 \$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>75 250</u>	<u>82 128</u>
	<u>100 919 \$</u>	<u>107 356 \$</u>